

AR PREFECTURE

017-200041523-20210510-DEC118BIS_2021-AU
Reçu le 10/05/2021

H A U T E



SAINTONGE

Marchés

Décision n° 118 BIS / 2021
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Modifie la décision 118 / 2021 visée en Préfecture le 23/03/2021

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer ;

- Pour le Centre des Congrès, un contrat de maintenance avec l'entreprise Balthazar- Poupelain, pour 2 prestations :
 - Vidange et le nettoyage hydrodynamique du bac à graisse et canalisations, une fois en février et l'autre en août. Le montant de chaque intervention est de 205 €. Le montant de traitement des graisses à 82 € le m² s'ajoute.
 - Le nettoyage hydrodynamique des réseaux d'égouts, au mois de février. Le montant de cette intervention est de 160 €.

Ce contrat valable 1 an est renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Jonzac,

Le 10 MAI 2021

Le Président
Claude BELOT


**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

*Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-président étant absent,
le Vice-président : M. JERRY GUÉSSON*



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

Siège Social : 7, rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC Cedex - Tél. 05 46 48 12 11 - Fax 05 46 48 74 78
e.mail : contact@haute-saintonge.org - site internet : www.haute-saintonge.org